



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CT – école inclusive

Affaire suivie par :
Olivier Reymbaut

Mél :
ctash@ac-limoges.fr

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 21 mai 2026

La rectrice de l'académie

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et messieurs les inspecteurs académiques,
inspecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale premier et second degrés,

S/C de messieurs les IA-DASEN,

Messieurs les IA-DASEN,

Objet : Formation au Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI) – session 2026-2027

Référence :

- Circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Le dispositif de formation préparant au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI) est organisé à l'intention des enseignants du premier degré et du second degré de l'enseignement public, titulaires ou contractuels employés par contrat à durée indéterminée, exerçant leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

1. La formation et le choix du parcours

La formation est organisée en trois modules :

- un tronc commun de 144h (enjeux éthiques et sociétaux ; cadre législatif et réglementaire ; connaissance des partenaires ; relations avec les familles ; besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques ; personnes ressource) ;
- un module de professionnalisation dans l'emploi (52h) ;
- deux modules d'approfondissement (104h au total).

Le professeur stagiaire bénéficie d'un **accompagnement diversifié** par :

- des formateurs des INSPE ;
- l'équipe de circonscription et départementale « Ecole inclusive » ;
- un tuteur volontaire, titulaire d'une certification spécialisée.

Après certification, les enseignants qui ont obtenu ce certificat ont accès aux **modules de formation d'initiative nationale ou académique** pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de cette certification, dans la limite maximale chaque année de deux modules et d'un total de 50 heures sous réserve d'exercer leurs fonctions dans l'enseignement spécialisé. L'accès à ce ou ces modules s'effectue l'année où le candidat en fait la demande. La participation à ces modules de formation complémentaire du CAPPEI fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies.

2. La formation proposée par l'INSPE de Limoges pour l'année 2026-2027

En lien avec les besoins identifiés au niveau académique, le module de professionnalisation « Coordonner une ULIS » et les modules d'approfondissement « Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) » et « Troubles du spectre de l'autisme (TSA) » seront proposés sur le site de Limoges.

La formation peut pour partie être suivie en dehors de l'académie (modules de professionnalisation RASED, pénitentiaire, EGPA, ESMS).

3. Informations spécifiques

- Les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles des fonctions visuelles doivent justifier d'une première compétence en braille et outils numériques afférents préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant aux modules d'approfondissement pour les troubles des fonctions visuelles.
- Les candidats se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles des fonctions auditives doivent justifier du niveau A1 en langue des signes française (LSF). Ces candidats peuvent acquérir les compétences requises en LSF, en postulant l'année précédant leur départ en formation, aux modules de formation d'initiative nationale correspondants.
- Les candidats à la formation CAPPEI doivent être en position d'activité au 1er septembre 2026. La certification ayant lieu sur une seule année scolaire, il est demandé aux candidats d'exercer à temps complet pour l'année de formation et d'examen sur un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés permettant la présentation des trois épreuves du CAPPEI.

4. **Modalités de candidature à la formation**

- Les candidatures sont à formaliser **avant le 10 juin, minuit**, délai de rigueur sur <https://forms.office.com/e/F44c5fikVw>
- Les candidats sont invités à contacter l'IEN « école inclusive » de leur département préalablement :
 - Corrèze : Madame Dominique Cerda – dominique.cerda@ac-limoges.fr - 06 27 33 48 97
 - Creuse : Monsieur Bruno Charles – bruno.charles@ac-limoges.fr - 06 27 33 49 60
 - Haute-Vienne : Monsieur Emmanuel Artur - Antoine.Artur1@ac-limoges.fr - 05 55 11 42 60
- Ils peuvent également solliciter l'enseignante chargée de mission académique : Madame Cécile De-La-Fournière pour toute question sur l'organisation de la formation
 - Cecile.De-La-Fourniere@ac-limoges.fr.
- Les informations complémentaires sur les conditions de recrutement et de passation de la certification CAPPEI sont disponibles à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/1225/devenir-enseignant-specialise>

Je vous prie de procéder à l'information de l'ensemble des personnels placés sous votre responsabilité des modalités de mise en œuvre de ces différentes dispositions et vous remercie de l'attention que vous portez à la professionnalisation des personnels en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale de l'académie

Fabienne TAJAN